

Compte rendu du Conseil d'Ecole  
de LANGEAIS H. Pellet Elémentaire  
tenu le lundi 14 novembre 2022

## **I. PRESENTS**

**1. Les enseignants :** Mmes LEZE, LARRIPA, LEGOY, MALAL BURGUETE, POUPET EDMOND, GUIGNARD, THOMAS, LOYEAU, JARDIN, FAURE, FRANCO, OBLIGIS, MM BOURDILLEAU et CLEMENT

**2. Réseau d'aides :** Mme GENTILS

**3. Les représentants de la municipalité**

Maire : M. ROIRON

Adjoint à la Culture, l'Education et la Jeunesse : Mme LEROULEY

**4. Les représentants des parents d'élèves du CMEL :**

Titulaires : Mme ROUSSELLE YAGUE, Mme RANGEARD, Mme CHANTELAT, Mme BUTON, M. TEIXEIRA, Mme COQUATRIX POMMIER, Mme LAURENT, M. PRADIER, Mme BOUCHER, Mme SOLNAIS, M. DUBREUIL,

**5. D.D.E.N. :** Mme DESOUCHES

**6. I.E.N. :** M. DURAND excusé

**Personnes invitées à titre technique :**

**7. Centre social :** M. BERANGER, Mme REFOURD

## **II. SUJETS ABORDES**

### **1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Nombre de sièges à pourvoir : 13

Nombre d'inscrits : 471

Nombre de votants : 256 soit 54,35 % de participation (50,53 % l'an dernier)

Abstentions : 215

Nuls et blancs : 38

Suffrages valablement exprimés : 218

Une seule liste se présentait : la liste CMEL obtient donc 13 sièges.

### **2. Rappel des attributions du Conseil d'Ecole**

- Il établit son propre Règlement intérieur et notamment les modalités de délibération

- Il vote le Règlement intérieur de l'école

- Il délibère sur les questions relatives aux horaires, à l'organisation de la semaine et de l'année scolaire, à la garde des enfants dans les locaux scolaires en dehors des heures d'activité

- Il donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école (conditions matérielles et financières, restauration, hygiène, classes de découvertes, activités périscolaires...)

- Il est informé des compositions des classes

- Il adopte le Projet d'Ecole

### **3. Règlement Intérieur de l'école** (cf Annexe)

Le Règlement Intérieur de l'école est lu et commenté.

Modification des horaires : retour aux horaires d'avant covid (9h00-12h00 et 13h30-16h30)

Il est rappelé que le règlement de cour est valable sur le temps scolaire mais aussi périscolaire.

La question des élèves qui ne sont pas récupérés à 16h30 est abordée.

Il est rappelé que la responsabilité des enseignants s'arrête au portail à 16h30. Le règlement intérieur indique que « les élèves qui ne sont pas récupérés à 16h40 sont orientés vers la garderie, avec facturation ». Or, le centre ne peut les accueillir s'ils ne sont pas inscrits, et d'autant plus qu'il y a une liste d'attente. Cette question reste aujourd'hui sans réponse de la part du centre social et de la mairie.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

#### **4. Effectifs et organisation des classes pour 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023**

L'école compte actuellement 12 classes ordinaires + l'ULIS et accueille 296 élèves (295 l'an dernier).

Les effectifs en Grande Section sont actuellement de 44 élèves.

Une baisse des effectifs est donc à prévoir pour la rentrée de septembre 2023.

Effectifs constatés au 14/11/2022

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Hors ULIS	70	49	51	55	60	286
ULIS	2	2	1	5	2	12
TOTAL						298

Prévisions

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Hors ULIS	44	71	49	51	56	271
ULIS		2	2	1	5	10
TOTAL						281

L'ULIS montera à 12 élèves, 2 inscriptions en CP et CM1 (enfants ukrainiens) sont prévues avant ou après Noël.

M. le Maire informe le conseil d'école que 20 à 25 logements seront livrés dans le courant de l'année scolaire.

#### **5. Centre social de la Douve : présentation, fonctionnement, inscriptions...**

Les inscriptions sont possibles sur le Portail Familles du centre social. Cela permet un assouplissement car les parents peuvent effectuer des modifications jusqu'à 48 heures avant. La garderie est ouverte de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Un animateur est présent jusqu'à 18h45.

En moyenne, 72 enfants présents le matin et 66 le soir.

Liste d'attente d'une dizaine d'enfants.

Si les enfants ne sont pas inscrits au périscolaire, pas d'accueil possible. Il y a un taux d'encadrement à respecter et il n'y a pas de place de secours.

Mme REFOURD présente le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dont les objectifs sont de favoriser l'épanouissement des élèves dans leur scolarité, donner du sens aux apprentissages et de vivre l'école autrement. Ce dispositif est financé par la CAF et la municipalité ; il est gratuit pour les familles et se déroule les lundis et jeudis à partir de 16h30 à 18h00 au Centre Social de La Douve. La capacité d'accueil est de 16 enfants : 8 le lundi et 8 le jeudi. Les demandes sont faites par les familles sur proposition des enseignants.

Actuellement, 5 enfants fréquentent ce dispositif. Il est possible de faire une nouvelle communication auprès des familles.

#### **6. Collations et passages cantine.**

Suite aux interrogations de certaines familles, il est rappelé que les collations matinales sont déjà interdites dans le règlement de l'école. Les enseignants peuvent organiser ponctuellement, dans le cadre des enseignements, des actions de sensibilisation à l'importance d'une nourriture équilibrée, au moins deux heures avant le déjeuner.

Une rotation a été mise en place par les animateurs afin que ce ne soit pas toujours les mêmes classes qui mangent en dernier (les derniers passages ont lieu vers 13h00).

Lecture d'un document issu du site gouvernemental : « La collation matinale à l'école n'est ni systématique, ni obligatoire. Elle ne se justifie pas pour les élèves qui ont pris un petit déjeuner avant de venir à l'école... D'autres moments de la vie de l'école sont l'occasion d'apports alimentaires supplémentaires : goûters d'anniversaire, fêtes de Noël ou de fin d'année, etc. Il est souhaitable de ne pas les multiplier et de les regrouper... »

M. BERANGER présente un projet de petit déjeuner à la garderie le mardi. Environ 15 enfants arrivent au périscolaire à 7h15.

M. BERANGER présente également un projet de goûter le jeudi soir, avec des produits locaux. Les devis sont en cours.

Un mot sera communiqué aux familles pour expliquer l'absence de collation.

## **7. Sécurité : alerte-incendie et P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Intrusion**

### **a) Exercice d'alerte Incendie**

Lors de l'exercice inopiné réalisé le 11 octobre, déclenchement de l'alarme par le directeur de l'école.

2 difficultés : d'une part, les DM dans les couloirs n'étaient pas en fonctionnement. Le déclenchement a été réalisé directement depuis l'armoire. D'autre part, le signal d'alarme ne s'est pas déclenché dans la gaderie, les 4 classes n'ont donc pas réalisé l'exercice.

La municipalité a indiqué que ces problèmes avaient été résolus.

Pour les autres classes, l'évacuation s'est déroulée correctement : les classes ont rejoint dans le calme l'aire de regroupement en 4 min 41 s.

269 élèves et 15 adultes présents lors de cet exercice.

### **b) Exercice P.P.M.S. Intrusion**

Un premier exercice réalisé le 7 novembre, conjointement avec l'école maternelle a été un échec suite à une mauvaise manipulation de la télécommande qui n'a pas déclenché le bon message d'alerte. Confusion dans les classes : certaines ont réalisé l'exercice correctement, d'autres ont réalisé l'exercice Risques Majeurs.

Un nouvel exercice PPMS Intrusion sera réalisé avant les vacances de Noël.

Le signal d'alerte n'est pas entendu à la cantine.

Le prochain exercice PPMS (Risques Majeurs) est prévu pour la période 3 (avant le 11 février).

D'autre part, le message d'alerte n'est pas audible à la cantine.

## **8. Bilan financier de la coopérative scolaire**

**Situation au 13 juin 2022 (relevé du 31/05/2020) : solde créditeur à 5382,55 euros**

### Débits

Frais de tenue de compte	5,00 € X 2	10,00 €
Factures téléphone portable directeur (abonnement sosh)	4,99 € X 5	24,95 €
Abonnement Livreval 2022-2023		93,60
Subvention du Conseil départemental reversée pour classes découvertes		1000,00
Subvention municipale 2021 (reliquat) pour classes découvertes		1400,00
Subvention municipale 2021 (reliquat) pour projet Cirque		500,00
Répartition subvention municipale 2022		600,00
Répartition subvention CMEL avril 2022		119,00
Répartition subvention CMEL octobre 2022		614,00

### Recettes

Subvention CMEL		2600,00
-----------------	--	---------

**Situation au 14 novembre 2022 (relevé du 31/10/2022) : solde créditeur à 3621, 00 euros**

### Prochains débits

Répartition don CMEL		1986,00
Projet Cirque		1000,00

## **9. Sorties et animations scolaires**

Toutes les classes sont inscrites à Ecole et Cinéma.

25 novembre : intervention de la Gendarmerie sur le thème pour les classes de CM1 et CM2

9 décembre (après-midi) : course longue à laquelle toutes les classes participent. Appel aux parents pour aider à l'organisation.

16 décembre : participation au spectacle du Marché de Noël.

Du 3 au 7 avril 2023 : Projet Cirque : classes de CP A ( Mme CREPIN), CP B (Mme LEZE) et CP C (Mme LARRIPA)

Du 24 au 26 mai 2023 : Classes de découvertes au Puy du Fou : classes de CE1 A (Mme LEGOY) et CE2 (Mme GUIGNARD).

30 juin 2023 : sortie au Futuroscope pour les classes de CM1 (Mme LOYEAU) et CM2 A (Mme FAURE)..

12, 13 et 15 décembre : interventions de l'association Couleurs sauvages financées par la municipalité sur les travaux de

l'école (classes de CM2 A, CE2/CM1 et CM1).

16 décembre : participation des classes au spectacle du Marché de Noël.

Association APRÉS : ateliers Zéro déchet et Alimentation. A rencontré la municipalité pour un financement.

## **10. Travaux réalisés et à réaliser**

### **a) Travaux réalisés :**

Avancement des travaux de rénovation de l'école (toiture, isolation extérieure, éclairage, peinture classe, escaliers, porte coupe-feu, VMC).

Réfection d'une partie du sol du préau.

M. le Maire informe le conseil d'école que tout devrait être terminé vers le 15 février – 1er mars 2023.

L'intervenante de Musique bénéficiera d'une salle partagée avec le centre de loisirs.

Installation de fenêtres d'accès pour les pompiers. Problème concernant la sécurité : elles ne sont pas verrouillées de l'intérieur des classes. D'autre part, elles ne disposent pas de volet.

### **b) Travaux à réaliser :**

Déménagement des classes prévu pour la reprise de janvier 2023. Les enseignants ont demandé un rendez-vous avec la municipalité pour connaître les modalités pratiques de ce changement de classe.

## **11. Projets de l'association de parents d'élèves CMEL**

La question du calendrier des actions de financement du CMEL et des classes a été abordée lors d'une réunion en octobre.

Une subvention de 2600 € a été versée à la coopérative de l'école en octobre. Celle-ci a été répartie entre les classes.

Participation au Marché de Noël.

Ventes de chocolats

Fête de l'école : samedi 1er juillet 2023 toute la journée (matin : chant/spectacle des élèves; après-midi : fête et tombola).

Lieu : école. L'école maternelle y participera également.

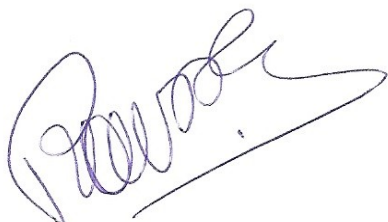
Pour finir, le CMEL aborde soulève quelques problèmes :

- la surveillance durant la pause méridienne et le manque de personnel
- les poubelles dans les toilettes de filles
- des élèves montent sur les cuvettes des toilettes

**Ce présent compte rendu sera consultable jusqu'au prochain Conseil d'Ecole par voie d'affichage et sur le site de l'école [ec-langeais.tice.ac-orleans-tours.fr](http://ec-langeais.tice.ac-orleans-tours.fr). Il sera diffusé par mail auprès de toutes les familles.**

**Prochain Conseil d'Ecole le jeudi 2 mars 2023 à 18 h 00.**

C.M.E.L.,  
Mme ROUSSELLE YAGUE



Le directeur,  
M. CLEMENT



Le Directeur,  
Ecole Elémentaire Henri Pellet  
9, Place du 14 Juillet  
37130 LANGEAIS  
Tél. : 02 47 96 12 59